

DÉCISIONS

de la quatorzième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, 28 février 2024

L'Équipe spéciale :

- s'est félicitée des résultats de l'Atelier mondial sur les sécheresses dans les bassins transfrontières et a encouragé les participants à les intégrer à leurs travaux et à les transmettre aux institutions et agences compétentes dans les domaines de l'eau, des changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe, de l'agriculture, de l'énergie et de la biodiversité dans leurs pays et bassins respectifs ;
- a confié au secrétariat le soin de transmettre les conclusions de l'atelier à la CCNUCC, à la Convention sur la diversité biologique, à la CNUCLD, à la Convention sur les zones humides, notamment à leurs présidences de Conférences des Parties, ainsi qu'à d'autres organisations et processus internationaux compétents tels que la FAO et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe ;
- a apprécié les récents progrès et réalisations au sein du Réseau mondial des bassins travaillant sur l'adaptation au changement climatique et a encouragé d'autres bassins à rejoindre le Réseau mondial ;
- a encouragé davantage de bassins à mettre en place l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe au niveau transfrontière ;
- s'est félicitée de l'inclusion de l'eau et de la coopération transfrontière dans les conclusions de la COP 28, et en particulier de l'objectif mondial d'adaptation ;
- a demandé au secrétariat de contribuer à la poursuite des discussions sur l'objectif mondial d'adaptation et d'autres processus de la CCNUCC, en vue de traduire en mesures concrètes les références à l'eau et en particulier à la coopération transfrontière ;
- a demandé au secrétariat, sous l'égide des coprésidents, d'élaborer un document à caractère pratique sur la manière d'intégrer les aspects transfrontières de la gestion de l'eau dans les documents nationaux relatifs au climat, tels que les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les Plans nationaux d'adaptation (PNA) ;
- a encouragé les pays à intégrer les aspects transfrontières de la gestion de l'eau dans leurs documents nationaux relatifs au climat tels que les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les Plans nationaux d'adaptation (PNA), et à se concerter avec leurs collègues responsables des questions relatives aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre des préparatifs de la COP 29 de la CCNUCC ;
- a souligné l'importance du financement de l'eau, en particulier du financement de l'adaptation de l'eau et de la coopération transfrontière grâce aux fonds pour le climat, et a demandé au secrétariat d'assurer la liaison avec les fonds pour le climat afin que ce financement soit considéré comme prioritaire ;
- a encouragé les pays et les bassins à développer davantage la coopération avec les organisations régionales en intégrant l'adaptation transfrontière au niveau des bassins dans les stratégies et les processus régionaux ;

- a encouragé les participants à mobiliser des experts pour l'atelier sur la prévention des inondations et la reconstruction post-inondation, prévu par la Slovénie en marge de la 10^e session de la Réunion des Parties, du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana (Slovénie) ;
- a demandé au secrétariat et aux coprésidents d'inclure les résultats des discussions sur les activités futures relatives aux changements climatiques dans le projet de programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2025-2027, qui sera présenté lors de la réunion conjointe des groupes de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau et sur la surveillance et l'évaluation ;
- a remercié les partenaires pour leur coopération et les a encouragés à coopérer davantage avec la Convention sur l'eau dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.